

# **INFO** CORONAVIRUS

6 MAI 2020 - **N°35**

## RESSOURCES HUMAINES

### Les réponses à vos questions



Avec la reprise d'activité qui se profile pour beaucoup d'agents, vous vous posez des questions et c'est normal. Dans ce numéro, nous avons choisi de regrouper vos interrogations concernant les ressources humaines.



#### 1. A quelle date les tickets restaurant de mars et avril seront-ils distribués ?

● Ils seront distribués au sein des directions après le déconfinement, au cours du mois de mai 2020. Les modalités pratiques de cette distribution sont en cours d'organisation.

#### 2. Paie du mois de mai 2020 : ce qui sera payé, ce qui sera différé



La paie du mois de mai sera réalisée en PCA et bouclée quelques jours après le début du déconfinement. Seuls certains éléments seront pris en compte :

- la paie des 400 agents nouvellement embauchés sera assurée, de même que les titularisations avec avis favorable de la hiérarchie
- la prime de service public (non liée à la présence) sera bien versée en mai
- les éléments variables seront payés ultérieurement (heures supplémentaires, astreintes, heures de nuit...) (sauf DPVA, DIS, DOPEA et Déchets)
- les élections seront rémunérées ultérieurement (date à préciser en fonction de la date du 2e tour)
- La diffusion des bulletins de paie de mars et d'avril sera assurée au cours du mois de mai, selon des modalités en cours d'organisation.

#### 3. Quelles sont les modalités de poursuite des ASA COVID pour garder ses enfants après le 11 mai ?

- Le **principe des ASA COVID est maintenu jusqu'au 17 mai** sous sa forme actuelle.
- Une autre communication sera faite pour les semaines suivantes.

#### 4 . Les abonnés TAN, ALEOP et Bicloo+



- **TAN** / abonnés Libertan formule illimitée : suppression des prélèvements de mai et juin
- **Région / Aleop Ter et CarALEOP Ter** (abonné annuel forfait tutti illimité et tutti illimité de moins 26 ans) : suppression des mois d'avril et mai
- **ALEOP Car** (abonnés annuels hors scolaires) : suppression des mois d'avril et mai
- **Bicloo+** : réduction de 50 % pour tous les abonnés annuels actuels et à venir. Réduction de 50 % sur les formules 1 jour et 3 jours entre le mois de mai et le 30 septembre 2020.

#### 5 . Poursuite du travail à distance quand c'est possible jusqu'à l'été



- Pour les agents qui poursuivent leur activité ou une partie de leur activité en travail à distance, en lien avec leur hiérarchie : **les modalités de temps de travail continuent comme pendant le confinement** : 7h de travail seront prises en compte (motif COV 7 sous temptation) pour les agents badgeurs ou en variante.
- Les jours où ils travaillent sur site uniquement, les agents badgeurs doivent badger.
- Une réflexion est en cours pour faire évoluer les bornes horaires des journées afin de faciliter les décalages d'horaires.

#### 6 . Les formations



- Le CNFPT a annoncé l'**arrêt des formations en présentiel jusqu'à la mi-juillet** et le report des tests d'accès aux préparations des concours.
- L'ensemble des formations collectives organisées par la collectivité sur mai et juin sont reportées à une date ultérieure, à l'exception de quelques formations réglementaires. La direction emploi et développement des compétences reviendra vers les agents concernés.
- Certaines actions de formation pourront également être dispensées à distance.

#### 7 . Les agents volontaires, quelle suite ?



- Certains services auront encore besoin d'agents volontaires pour fonctionner à l'issue du 11 mai 2020. **Le dispositif de renfort grâce au volontariat interne se poursuit donc.**
- Les agents volontaires sont donc invités à s'assurer auprès de leur hiérarchie qu'ils peuvent poursuivre leur mission, au regard du plan de reprise d'activité.
- Des agents qui n'étaient pas encore intervenus, ou identifiés en tant que volontaires, pourront si besoin être contactés pour effectuer des missions en EHPAD, en résidence autonomie ou à Agnès Varda.

### Report de certains concours et examens professionnels

Le centre de gestion a mis en ligne un nouveau calendrier des concours et examens, qui intègre le report de certains d'entre eux. Si vous êtes dans une démarche, consultez ce calendrier : [Naonantes > Ma vie professionnelle > Ma carrière > Concours et examen.](#)

